

AFFAIRE N° 2

COUVERTURE des 5/6 de l'état de Paiements effectués au cours des mois de Mars, avril, mai et Juin 1953

Le Président donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 7 Septembre 1953

Madame,  
Messieurs,

Par avis de crédit n° 2903 du 3 Septembre 1953 la Trésorerie Générale du Département a versé au Budget de la Commune de St-Denis, pour l'exercice 1953, la somme de TROIS MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE TROIS CENT TRENTE TROIS FRANCS CFA (3.583.333 Frs CFA.)

Cette somme correspond aux 5/6 de l'état de paiements effectués au cours des mois de mars, avril, mai et Juin 1953 au titre du F.I.D.O.M.

Je vous demande, Madame, Messieurs, de voter par autorisation spéciale, l'inscription de ce crédit:

EN RECETTE au chapitre XVII art. 1

EN DEPENSE au chapitre XXXVII art. 1

Le Président de la D.S.  
Signé: DE VILLECOURT.

Adopté à l'unanimité.